

Nombre de  
membres en  
exercice

**27**

Présents et  
représentés

**22**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DU GRAND ANNECY**

**SEANCE du 4 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt et un  
Le quatre du mois de juin à huit heures

Le BUREAU du Grand Anancy, dûment convoqué en séance officielle le vingt huit mai deux mille vingt et un, s'est réuni en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

### Délibération

Date  
d'affichage

9 JUIN 2021

Déposée en  
Préfecture le

8 JUIN 2021

### Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Etienne ANDRÉYS, Christian ANSELME, Pierre BRUYERE, Sandrine DALL'AGLIO, Samuel DIXNEUF, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Gilles FRANÇOIS, Ségolène GUICHARD, Charlotte JULIEN, Frédérique LARDET, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Thomas MESZAROS, Aurélien MODURIER, Alexandre MULATIER-GACHET, Monique PIMONOW, Marc ROLLIN, Didier SARDA, Jean-Louis TOÉ

### Etaient excusés

François ASTORG, François LAVIGNE-DELVILLE, Eric PEUGNIEZ, Christian ROPHILLE, Thomas TERRIER

Charlotte JULIEN est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

## **OBJET**

### **TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU COMPLEXE SPORTIF DU BRAY À ANNECY-LE-VIEUX (ANNECY) - LOT 6 " MENUISERIES INTÉRIEURES - MOBILIERS - SIGNALÉTIQUE " - PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL**

Dans le cadre de l'opération de construction du complexe sportif du Bray à Annecy-le-Vieux, le lot n° 6 « Menuiseries intérieures – Mobiliers – Signalétique » de la consultation a été attribué à l'entreprise LIFTEAM. Le marché a été notifié le 20 novembre 2018 à l'entreprise, pour un montant initial de 1 245 378,05 € HT.

En cours de marché, il a été demandé à l'entreprise LIFTEAM d'ajouter des écrans de cantonnement mobile, dispositifs de protection en cas d'incendie. La demande a été formalisée par une « Fiche de travaux modificatifs », signée par le maître d'ouvrage le 09 août 2019, pour un montant de 95 702,00 € HT.

L'entreprise LIFTEAM ayant souhaité sous-traiter cette prestation à une entreprise spécialisée, SOUCHIER-BOULLET, elle a présenté au maître d'ouvrage une déclaration de sous-traitance pour un montant de prestations sous-traitées à hauteur de 81 104,50 € HT. Conformément à la réglementation en vigueur, le Grand Anancy a agréé cette sous-traitance.

Lors d'études complémentaires avec le sous-traitant SOUCHIER, et lors d'une réunion avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), il a été mis en avant que les supports des écrans de cantonnement présentaient des problèmes de stabilité au feu. Cette solution a ainsi été abandonnée au profit d'une autre solution technique proposée par le maître d'œuvre et le contrôleur technique.

LIFTEAM a été informée en octobre 2019 que les travaux supplémentaires étaient donc annulés, et en a informé à son tour son sous-traitant.

Par un courrier en date du 10 décembre 2019, la société LIFTEAM a présenté au Grand Annecy une demande d'indemnisation en réparation du préjudice qu'elle estime avoir subi du fait de l'annulation de ces travaux supplémentaires. La demande d'indemnisation couvrait le montant que lui réclamait son sous-traitant, les frais engagés par LIFTEAM correspondant aux études entamées, et à son manque à gagner ; soit une réclamation globale à hauteur de 36 393,59 € HT. LIFTEAM précise qu'à défaut d'accord à l'amiable, une procédure contentieuse pourrait être intentée.

Après plusieurs réunions et échanges entre les différents intervenants, le Grand Annecy et la société LIFTEAM sont parvenus à un accord pour une réparation du préjudice à hauteur de 12 000 €.

Le présent protocole transactionnel a pour objet de formaliser cet accord.

#### **LE BUREAU DECIDE :**

d'autoriser la Présidente à signer ce protocole et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **LA DÉCISION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Voix POUR : 22

AINSI DELIBERE,

Pour extrait conforme  
Pour la Présidente et par délégation,  
Le Directeur Général,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. LENOIR', written in a cursive style.

Sébastien LENOIR.